

Insertion : une aide pour le secteur de la restauration



© 2021 Les Echos Publishing

Les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion accompagnent l'insertion professionnelle des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès au marché du travail. Les premières en les mettant à la disposition de tiers (collectivités, particuliers, associations, entreprises...) et les secondes via des contrats de mission auprès d'entreprises utilisatrices.

En cette période de crise, le gouvernement souhaite à la fois lutter contre la pénurie de main d'œuvre dans les métiers de la restauration et favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

À cette fin, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion qui mettent à disposition, au sein d'un restaurant, des salariés disposant d'une expérience sur les métiers de la restauration perçoivent une aide financière supplémentaire de 1,50 € pour chaque heure de travail réalisée entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 septembre 2021.

© 2021 Les Echos Publishing